

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 17 mai 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 mai 2016

2016 DAE 226 Subventions de fonctionnement (150 000 euros) et d'investissement (50 000 euros) et convention avec l'association Cap Digital Paris Région.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 3 mai 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder deux subventions et de l'autoriser à signer une convention l'association Cap Digital ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association Cap Digital Paris Région.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 150 000 euros est attribuée à l'association Cap Digital Paris Région.

Article 3 : La dépense correspondante en fonctionnement sera imputée sur la mission 400, chapitre 65, nature 6574, rubrique 90, ligne VF55021 du budget de fonctionnement de l'exercice 2016 et exercices suivants de la Ville de Paris sous réserve de la décision de financement.

Article 4: Une subvention d'investissement d'un montant de 50 000 euros est attribuée à l'association Cap Digital Paris Région.

Article 5 : La dépense correspondante en investissement sera imputée le chapitre 20, nature 20421, rubrique 90 du budget d'investissement de l'exercice 2016 et suivants de la Ville de Paris relatif à l'autorisation de programme n°4978 sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO